

COMPTE RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Guillaume GALÉA, Christophe AURIAC, Jacques PUJOL, Laurent PEYRANNE, Emmanuelle BORNAREL, Jean-Pierre DEFRANCE, Sylvie DELPRAT

Absent-excuse : Lionel CHEVAL

Absents : Laurence SAINTIS, Thierry MEUNIER, Fabrice SPYNS, Denis LEZAT

Secrétaire de Séance : Laurent PEYRANNE

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DU PROJET
APPROBATION DU PROJET CREATION ET RENOVATION AUX NORMES HANDICAPEES
SANITAIRES SALLE DES FETES DE BRETX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 10 lots séparés lancée le 3 juin 2019 pour la création et rénovation aux normes handicapées des sanitaires de la salle des Fêtes de Bretx.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mercredi 26 juin 2019 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 10 % pour les délais et planning prévisionnel, 40 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix sur l'ensemble des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

<i>ENTREPRISES</i>	PRIX TTC
<u>LOT 1 INSTALLATION CHANTIER</u> CRBM	40 568.50 €
<u>LOT 2 GROS-OEUVRE</u> CRBM	
<u>LOT 3 CHARPENTE-COUVERTURE</u> SARL BETIRAC-LEZAT	4 646.63 €
<u>LOT 4 ENDUITS DE FACADES</u> EURL PENTEADO	2 300.88 €
<u>LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES</u> <u>ET INTERIEURES</u> PRB	3 090.70 €

<u>LOT 6 PLATRERIE ISOLATION</u>	
PRB	11 111.55 €
<u>LOT 7 ELECTRICITE</u>	
SARL 2P SERVICES	4 243.62 €
<u>LOT 8 PLOMBERIE SANITAIRES</u>	
EURL ROSSI	8 466.24 €
<u>LOT 9 REVETEMENTS DE SOLS FAIENCES</u>	
LACAZE	12 284.22 €
<u>LOT 10 PEINTURES</u>	
SARL DARBAS	3 089.73 €

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 10 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- attribue les 10 lots de l'appel d'offres (lots n° 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-) relatif à la création et rénovation aux normes handicapées des sanitaires de la salle des Fêtes de Bretx conformément au descriptif rédigé ci-dessus,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché concernant la création et rénovation aux normes handicapées des sanitaires de la salle des Fêtes de Bretx.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019.

EXTENSION EP RUE DES ECOLES ET POSE DE 4 HORLOGES ASTRONOMIQUES

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17/07/2019 concernant l'Extension EP Rue des Ecoles et pose de 4 horloges astronomiques, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération suivante :

Rue des écoles:

- Pose de 4 nouvelles lanternes led - 4000 lm 34W - 3000 K.
- Pose de 4 Mats cylindro-conique Ht 4m.
- Optique Routière.
- Reprise du réseau sur luminaire existant "7" avec la réalisation de 130m de tranché.

Parvis de l'école:

- Pose de 2 nouvelles lanternes led - 4000 lm 34W - 3000 K.

- Pose de 1 Mat cylindro-conique Ht 4m.
- Optique à définir avec étude.

Pour l'ensemble :

- RAL 3007 - à valider avec la mairie.
- Abaissement de 50% de 23h à 6h - à valider avec la mairie.
- Le matériel LED répondra aux caractéristiques CAS 1 de la fiche Certificats d'Economie d'Energie RES-EC-104 en termes d'efficacité énergétique et sera garanti 10 ans.
- Les valeurs de puissances seront à valider avec une étude d'éclairage.
- Faire étude Caneco EP pour déterminer la section de câble à utiliser.

Commande "P1 Village" / Commande "BOUET" / Commande "DE BREXT" / Commande "EN DIOURE" :

- Remplacer système de commande par des horloges astronomiques à deux canaux.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	6 496 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	26 400 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	8 354 €
Total	41 250 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

RENOVATION EP SUR LA RD1 TRAVERSEE DE VILLAGE

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17/07/2019 concernant la Rénovation EP sur la RD1 traversée de village, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Voie principale RD1 - traversée de village :

- Dépose de 14 lanternes routières énergivores (150W)
- Pose de 14 nouvelles lanternes led - 6250 lm-52W - 3000 K
- Mats + crosses conservés
- Optique Routière
- Niveau d'éclairage : 10 lux moyen - Uniformité $\geq 0,4$

Giratoire sur RD1 :

- Dépose de 6 lanternes routières énergivores (150W)
- Pose de 6 nouvelles lanternes led - 6250 lm - 52W - 3000K - Optique semi-urbaine
- Mats + crosses conservés
- Optique Semi-urbaine

- Niveau d'éclairage : 15 lux moyen - Uniformité $\geq 0,4$

Carrefour RD1 / RD64B :

- Dépose de 4 lanternes routières sur PBA énergivores (100W et 90W)
- Pose de 4 nouvelles lanternes led - 5015 lm-45W - 3000 K
- Crosses conservées
- Optique Routière
- Niveau d'éclairage : NA

Pour l'ensemble :

- RAL 3007 - à valider avec la mairie
- Abaissement de 50% de 23h à 6h - à valider avec la mairie
- Le matériel LED répondra aux caractéristiques CAS 1 de la fiche Certificats d'Economie d'Energie RES-EC-104 en terme d'efficacité énergétique et sera garanti 10 ans.
- Les valeurs de puissances seront à valider avec une étude d'éclairage.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 77 %, soit 1 731 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	5 630 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	22 880 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	7 240 €

Total 35 750 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avant-projet sommaire présenté et :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 702 € sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal. Cette dépense sera ainsi intégralement compensée **dès la première année de mise en service** par les économies d'énergie engendrées par la rénovation de l'éclairage public.

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX CREATION ET RENOVATION AUX NORMES HANDICAPEES DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES DE BRETX

Dans le cadre de la création et rénovation aux normes handicapées des sanitaires de la salle des Fêtes de Bretx, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire appel à une maîtrise d'œuvre pour les missions suivantes :

- Etudes de projet
- Assistance passation du marché pour la totalité des corps d'état

- Direction et exécution des travaux
- Assistance opérations de réception

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le contrat de maîtrise d'œuvre, proposé par l'EURL PEYRANNE LAURENT d'un montant de 5 986.78 € HT soit 7 184.13 € TTC.

Monsieur Laurent PEYRANNE étant Conseiller Municipal, celui-ci se retire pendant que les Conseillers délibèrent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes et le coût du contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 986.78 € HT soit 7 184.13 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place.

APPROBATION DU PROJET CREATION ET RENOVATION AUX NORMES HANDICAPEES DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des travaux dans les sanitaires de la salle des Fêtes. Une mise aux normes handicapées est obligatoire. De plus, les sanitaires existants nécessitent des travaux de rénovation.

L'enveloppe financière, présentée aux conseillers, et prévue au BP 2019, s'élève à 74 835.06 € HT soit 89 802.07 € TTC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de création et rénovation aux normes handicapées des sanitaires de la Salle des Fêtes de Bretx d'un montant de 74 835.06 € HT soit 89 802.07 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ces travaux.